



**Frédéric Petit**  
**Député des Français établis à l'étranger**  
**Allemagne, Europe centrale et Balkans**  
**126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP**



Le 7 février 2022

### **Communiqué de presse**

#### **Le vote par correspondance doit trouver sa place en France**

Dans le cadre de la journée parlementaire du MoDem, l'Assemblée nationale s'est saisie jeudi 3 février 2022, du sujet du vote par correspondance et des moyens de faire progresser la démocratie dans notre pays.

En tant qu'orateur pour le groupe Démocrates et apparentés, Frédéric Petit, député de la 7<sup>ème</sup> circonscription des Français établis à l'étranger (Allemagne, Europe centrale, Balkans) se félicite que la question de la modernisation des modes électoraux ait pu être débattue en hémicycle avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Le vote par correspondance répond à une urgence démocratique à l'heure où l'abstention connaît des taux record aux différents scrutins depuis plusieurs années. Ce mode de vote devient une nécessité impérieuse dans un contexte de pandémie mondiale.

Frédéric Petit a tenté de déconstruire les arguments souvent biaisés s'opposant au vote par correspondance. D'une part, l'existence de fraudes, couramment invoquée contre ce mode électoral, ne tient pas : les procédures utilisées dans les autres grandes démocraties occidentales, et en particulier l'Allemagne, ont prouvé que ce vote était sûr et fiable aujourd'hui. D'autre part, l'argument du vote sous influence doit être battu en brèche car il est tout aussi plausible au travers d'une autre modalité de vote, pourtant admise en France, celle du vote par procuration. Enfin, le coût d'une telle procédure, argument avancé par certains, peut être amorti si le matériel du vote par correspondance est envoyé avec la propagande électorale ou si ce matériel est envoyé à la demande.

Frédéric Petit a surtout voulu apporter des éléments d'information à ses collègues parlementaires quant à la réalité du vote par correspondance qui fait l'objet d'une grande confusion en France. Il a rappelé que le vote par correspondance est un vote à l'urne avec le dépouillement par un bureau de vote, en présence des candidats, avec émargement de la liste électorale comme dans un vote classique. C'est cette urne qui permet d'ailleurs la fiabilité du vote.

Député des Français établis à l'étranger, Frédéric Petit est coutumier du vote par correspondance. Il a été élu lui-même avec un tiers de votes par correspondance en 2017. Dans sa circonscription, en particulier en Allemagne, le vote par correspondance est un mode électoral très utilisé. 100 % des votes l'ont été par correspondance en Bavière lors des dernières élections.

Il serait grand temps qu'en France, ce mode de vote se développe, pour le grand bien de nos concitoyens et de la démocratie.

**Contact presse :**  
**Nadia Salem - 06 63 62 81 45**  
[presse@frederic-petit.eu](mailto:presse@frederic-petit.eu)

Frédéric Petit  
Député des Français établis en Allemagne, Europe centrale et Balkans  
[frederic-petit.eu](http://frederic-petit.eu) – [frederic.petit@assemblee-nationale.fr](mailto:frederic.petit@assemblee-nationale.fr) – 01 40 63 75 31